Communiqué de l'URAMO

11/04/2021

L'Union régionale des associations des maires, des présidents d'intercommunalité et des élus locaux d'Occitanie (URAMO) fédère les 13 associations départementales de maires de la région et porte la voix des près de 5 000 communes et intercommunalités.

Elle est présidée par Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, maire de Cahors et Président de l'Association des maires et élus du Lot (46).

Son bureau est composé des 13 présidents d'associations départementales de maires :

Norbert MELER,	Président de l'Association des maires et des élus de l'Ariège (09)
Patrick MAUGARD,	Président de l'Association des maires de l'Aude (11)
Jean-Marc CALVET,	Président de l'Association départementale des maires et présidents de communautés de l'Aveyron (12)
Philippe RIBOT	Président de l'Association des maires du Gard (30)
Jacques OBERTI,	Président de l'Association des maires et présidents de communautés de Haute-Garonne (31)
Michel BAYLAC,	Président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalités du Gers (32)
Frédéric ROIG,	Président de l'Association des maires de l'Hérault (34)
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE,	Président de l'Association des maires et élus du Lot (46)
Jacques BLANC,	Président de l'Association des maires, adjoints et élus de la Lozère (48)
Viviane ARTIGALAS,	Présidente de l'Association des maires des Hautes-Pyrénées (65)
Edmond JORDA,	Président de l'Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales (66)
Jean-Marc BALARAN,	Président de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn (81)
Bernard PEZOUS,	Président de l'Association des maires et présidents de communautés de Tarn-et-Garonne (82)

Les maires d'Occitanie ont été destinataires vendredi soir, comme tous les maires de France, d'un message de leur préfet les invitant à prendre position, avant lundi midi, en faveur du maintien ou du report des élections départementales et régionales.

Par la voix de son président, M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, et au nom des 13 associations départementales de maires d'Occitanie qu'elle fédère, l'URAMO considère que la méthode, employée par le Gouvernement, n'est pas acceptable.

Elle fait fi, une nouvelle fois, d'un corps intermédiaire, celui des représentants d'élus, démocratiquement désignés, là où un engagement avait été pris, par l'État, de mieux les associer aux décisions.

Par ailleurs, de nombreux maires ont été choqués de l'utilisation de moyens, habituellement réservés à des situations de crise, pour les informer de cette consultation.

Siège Social : Hôtel de Ville – cours de la République – BP 1100 – 11491 Castelnaudary Cedex
Adresse de correspondance : Association des maires et élus du Lot – Hôtel de Ville – 73 boulevard Gambetta – 46000 Cahors -Tel : 05 65 31 89 91

De plus, cette enquête auprès des maires est menée dans l'urgence alors que les difficultés d'organisation du scrutin nécessitaient d'être anticipées.

Si les maires sont mobilisés pour assurer l'indispensable expression démocratique dans le respect des préconisations du Conseil scientifique, ils ne sauraient en aucun cas servir de caution pour une décision de maintien ou de report que l'État, et l'État seul, a la responsabilité de prendre.